



CHARTRE DU BENEVOLE DANSE À TOUS LES ÉTAGES

Tout bénévole accueilli à l'association Danse à tous les étages se voit remettre et signe la présente charte qui définit le cadre de ses relations avec l'association, les salariés permanents et les autres bénévoles, ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties.

Présentation de Danse à tous les étages

Créé en 1997, Danse à tous les étages est une association qui porte un projet nomade et transversal entre l'art chorégraphique, l'individu et le territoire. L'association est labellisée Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN). Il s'agit du premier CDCN en Bretagne, mais aussi du premier CDCN à l'échelle nationale à développer ses actions de façon itinérante à l'échelle de la région. Pôle chorégraphique de proximité, ses activités s'ancrent principalement sur 4 territoires : Rennes métropole, Brest métropole, le Centre Bretagne et Concarneau Cornouaille Agglomération.

Danse à tous les étages a pour mission de développer :

- Le soutien à la création et à la recherche, le repérage et l'accompagnement des artistes du champ chorégraphique ;
- La diffusion de spectacles de danse en concertation avec les scènes et partenaires des différents territoires d'implantation ;
- Le développement de partenariats de proximité et d'une politique de réseau ;
- L'action artistique et éducative, les projets mettant en relation des œuvres et des populations ;
- Des actions visant à contribuer à la professionnalisation du secteur de la danse, notamment par la formation et l'insertion professionnelle.

Pour accomplir ses missions, Danse à tous les étages organise différentes actions :

- Un festival annuel CAP Danse, sur l'agglomération de Concarneau ;
- Un festival annuel Nomadanse, itinérant autour du Canal de Nantes à Brest ;
- Des résidences artistiques avec apport en coproduction ;
- Des actions de sensibilisation et de médiation auprès du grand public ;
- Des actions artistiques et sociales auprès de publics spécifiques ;
- Des actions d'éducation artistique et culturelle auprès du public scolaire ;
- Des actions de formation et de sensibilisation pour accompagner les professionnels.

Ces actions sont menées dans le respect des valeurs et objectifs suivants :

- Parité dans la programmation et le soutien à la création ;

- Diversité des œuvres ;
- Prise en compte des droits culturels ;
- Équité et rayonnement territorial ;
- Co-construction avec les acteurs locaux ;
- Eco-responsabilité.

Lutte contre le harcèlement et les violences

Danse à tous les étages s'engage contre les discriminations, les agissements et les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement sexuel ou moral et toute forme de violence.

Danse à tous les étages défend ces valeurs d'égalité, de tolérance et d'acceptation. Tous les comportements sexistes, homophobes, transphobes, racistes, et plus globalement les comportements irrespectueux et toute forme de violence sont exclus.

Nous encourageons les bénévoles à être à l'écoute des personnes qui les entourent pour une bonne entente générale et les appelons à être vigilant·e.

Référente VHSS (Violences et harcèlements sexistes et sexuels) :

Julie Dufrenne

julie.dufrenne@danseatouslesetages.org - 06 89 05 73 18

Localisation des bureaux et des différents sites

Siège social, Rennes : Danse à tous les étages – 10 rue Jean Guy 35000 Rennes

Adresse bureau, Brest : Danse à tous les étages – 60 rue du Château 29200 Brest

Le festival CAP Danse s'organise chaque année sur les 9 communes de l'agglomération de Concarneau, dans des lieux culturels ou sur des sites extérieurs et patrimoniaux : Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc.

Le festival est organisé avec une trentaine de partenaires parmi lesquels (liste non exhaustive) : Concarneau Cornouaille Agglomération, les communes de Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc, l'Office de tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven, le réseau des médiathèques de CCA, le Centre Culturel de Rosporden, la MJC Le Sterenn, le Musée de Pont-Aven, le CAC, Grand Écran, le Musée de la Pêche de Concarneau, France Bleu Breizh izel, Le Télégramme, Kub et la Librairie Albertine.

L'équipe de Danse à tous les étages

La coordination des bénévoles est assurée par



Naïg Vaineau-Gasperment

Chargée de développement

naig.vaineau-gasperment@danseatouslesetages.org

06 43 74 88 07

Le reste de l'équipe :



Arnaud Bruyère

Coordinateur culturel

arnaud.bruyere@danseatouslesetages.org



Julie Dufrenne

Coordinatrice culturelle /
Référente VHSS

julie.dufrenne@danseatouslesetages.org



Jessica Koudou

Assistante administrative

jessica.koudou@danseatouslesetages.org



Natacha Le Fresne

Directrice et programmatrice

natacha.lefresne@danseatouslesetages.org



Marion Le Guellec

Administratrice

marion.leguellec@danseatouslesetages.org



Camille Michel

Coordinatrice culturelle

camille.michel@danseatouslesetages.org



Sylvain Pecker

Régisseur général

sylvain.pecker@danseatouslesetages.org



Adeline Silva

Chargée de communication

adeline.silva@danseatouslesetages.org

Chargée de production : Une personne est embauchée ponctuellement pendant le festival sur des missions d'accueil artistes et de « runs » (déplacements en voiture pour les équipes artistiques) etc.

L'équipe technique : Une dizaine de technicien·nes intermittent·es viennent renforcer l'équipe pendant le festival.

Le bénévolat

Être bénévole, c'est quoi ?

Selon l'avis du Conseil Economique et Social du 29/02/1993 : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne apporte temps et compétences à titre gratuit pour une personne ou un organisme. Ainsi, il se distingue de la situation de travail salarié par les critères suivants :

- ✓ Le bénévole ne perçoit pas de rémunération ou de contreparties, qu'elles soient financières ou en nature.
- ✓ Il peut être éventuellement dédommagé des frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de matériel...);
- ✓ Le bénévole n'est soumis à aucun lien de subordination juridique. Sa participation est volontaire. Il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement, à tout moment ;
- ✓ En revanche, il est tenu de respecter les statuts de l'association (consultables sur demande auprès de Marion Le Guellec ou Naïg Vaineau-Gasperment), ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.

Plus d'informations sur le bénévolat dans le guide :

https://www.associations.qouv.fr/IMG/pdf/quide_du_benevolat.pdf

Les droits des bénévoles

L'association Danse à tous les étages s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- ✓ A informer les bénévoles sur les finalités et le fonctionnement de l'association ;
- ✓ A leur confier, en fonction de leurs besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations, leurs capacités physiques et leur disponibilité ;
- ✓ A faciliter les rencontres avec les membres de l'association, les autres bénévoles et les salariés ;
- ✓ A mettre en place des moyens pertinents avec la mission confiée et à leur associer un interlocuteur de proximité ;
- ✓ A leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'association conserve le droit d'interrompre l'activité d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable. Elle s'engage à lui en expliquer les raisons.

Les obligations des bénévoles

L'activité de bénévole est librement choisie. Il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association Danse à tous les étages et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect des règles et des consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage :

- ✓ A inscrire son action dans le respect des valeurs de l'association et de la présente charte ;

- ✓ A respecter la finalité et l'organisation de l'association et à se conformer à ses objectifs ;
- ✓ A assurer ses missions de façon responsable et dans le respect des convictions et opinions de chacun ;
- ✓ A assurer de façon efficace sa mission, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement ;
- ✓ A informer, dans des délais raisonnables, en cas d'impossibilité de remplir la mission ;
- ✓ A respecter les artistes, les usagers, les membres, les festivaliers et à collaborer avec les autres acteurs de l'association ou du festival (dirigeants, salariés, co-organisateurs et autres bénévoles) ;
- ✓ A accéder aux espaces associés à ses missions uniquement pendant la durée de celle-ci et non en dehors ;
- ✓ Restituer les éventuels matériels mis à disposition durant les festivals.

Danse à tous les étages peut mettre fin à la collaboration des bénévoles si des manques avérés au respect à la charte et au règlement intérieur sont constatés.

Valorisation des engagements bénévoles

Le Compte d'engagement citoyen (CEC) est un dispositif intégré au compte personnel de formation (CPF) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir. Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité de bénévolat ou de volontariat pour bénéficier de droits à formation financés par l'Etat en reconnaissance de leur engagement. Pour consulter les droits acquis sur votre CEC, il est nécessaire d'ouvrir un compte personnel d'activité (CPA).

Le compte d'engagement citoyen offre la possibilité, de façon volontaire, de recenser ses activités bénévoles sur la plate-forme de services en ligne gratuite du CPA.

Il permet de bénéficier, sous conditions, d'heures de formation sur le CPF (Compte Personnel de Formation), voire de jours de congés payés par l'employeur. L'utilisation de ces droits relève de la liberté individuelle du bénévole. Les bénévoles peuvent consulter leur CPA sur <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>

Organisation et fonctionnement du bénévolat

Hébergement – Restauration - Accès au spectacle - Convivialité

Danse à tous les étages n'assure pas l'hébergement de ses bénévoles ni leur restauration. Le-la bénévole pourra éventuellement bénéficier d'une restauration si la mission se déroule sur le temps d'un repas et qu'un catering est bien prévu ce jour-là pour l'ensemble des équipes artistiques et administratives. Les bénévoles peuvent assister à toutes les représentations gratuitement les jours où ils sont convoqués, dans la limite des places disponibles, et si cela est compatible avec la mission pour laquelle ils sont engagés.

Des temps de convivialité seront proposés aux bénévoles aux temps forts suivants :

-Date à préciser : Présentation du festival, rencontre avec l'équipe et présentation de la démarche de bénévolat

-20/09/2024 : pot équipe, partenaires et bénévoles pour l'inauguration du festival

-29/09/2024 : pot de clôture du festival

La durée et fin d'engagement du bénévole :

Le bénévole est libre, il n'y a donc pas de limite, haute ou basse, à son engagement. Néanmoins, il doit correspondre avec la mission qui lui a été confiée et qu'il a acceptée. Un minimum de 3 heures par jour de mission et un engagement de 2 jours d'engagement est souhaité.

Les bénévoles peuvent interrompre, à tout moment, leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable, de telle façon que les personnes accompagnées n'en ressentent pas un préjudice - sauf cas d'urgence ou de force majeure.

Talents cachés et contraintes personnelles

Si vous possédez des talents en déco, bricolage, couture, cuisine... faites le savoir. Ponctuellement, nous pouvons en avoir besoin.

Il est également important de nous transmettre vos éventuelles contraintes, physiques (difficulté à voir/conduire la nuit) ou autres (difficultés à vous rendre dans certaines villes de l'agglomération par vos propres moyens par exemple).

Tenue adaptée

Certaines des missions pouvant être confiées au bénévole demandent une tenue appropriée. Le-la bénévole veillera à s'y conformer :

-il peut ainsi s'agir d'accueillir du public et d'être identifié par un vêtement appartenant à l'association et au nom du festival,

-des missions de nettoyage ou de port d'assises peuvent demander des vêtements confortables et qui ne craignent pas d'être abîmés ou salis.

-certaines missions impliquent par ailleurs le port d'un gilet jaune ou de gants, qui seront fournis par l'association si vous n'êtes pas en mesure de rapporter les vôtres (à favoriser, plus hygiéniques et pratiques).

La présente charte a été soumise au vote aux membres du conseil d'administration, lors du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 16/05/2024.

Chacune des parties déclare avoir pris connaissance des termes qui compose cette charte, à accepter le contenu et s'engage à le respecter.

Cette charte est établie et signée en deux exemplaires : l'un pour le bénévole, l'autre pour l'association.

Fait à

le

Nom et signature
du directeur de l'association
Natacha Le Fresne

Nom du bénévole
et signature

Documents de référence : les statuts de Danse à tous les étages et le livret de missions du festival